



Procès-verbal

CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

La Grappe
Case postale 51
1853 Yvorne

Séance du mercredi 26 avril 2017
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Christian Bernasconi

M. le Président Christian BERNASCONI ouvre la 5^{ème} séance de la législature à 20h00 en saluant les personnes présentes, la Municipalité au complet, M. Müller, Huissier, M. Christian Richard, secrétaire municipal et les en remercie.

1) Appel

30 Conseillers répondent à l'appel, 5 sont excusés.

2) Lecture de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque, il est suivi tel que présenté.

3) Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2016

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à son auteur.

4) Préavis municipal N° 1/2017 concernant les comptes 2016

M. Edouard CHOLLET, Syndic, relève que l'exercice 2016 doit être qualifié de médiocre puisque le budget tablait sur un excédent de charges de 168'000 francs et que l'année boucle sur un déficit de 475'000 francs après correction comptable. Pour rappel et afin de relativiser un peu les choses, le budget 2012 tablait sur un excédent de dépenses Fr. 150'000.- alors que les comptes avaient finalement bouclé sur un résultat 5 fois pire. Ce n'était alors que le début de la mésaventure des dépenses thématiques.

M. CHOLLET a déjà expliqué les raisons de ce résultat aux membres des COFIN et COGEST qui ont été informés en primeur par souci de clarté et de transparence. Ces raisons tiennent pour l'essentiel au contrecoup de la non-utilisation des dépenses thématiques à partir de 2015. Rappel est fait des principaux événements relatifs aux dépenses thématiques au cours de la législature précédente.

La facture 2016 porte sur le décompte 2015 établi par rapport aux dépenses thématiques faites en 2013. Un solde d'env. Fr. 360'000.- doit encore être versé cette année pour les dépenses engagées jusqu'à fin 2014. Ce qui revient à dire que le montant qui figure dans les comptes aurait dû tôt ou tard être acquitté. Quelles auraient été les solutions idéales ?

1) La commune aurait pu créer un fond de réserve d'un montant correspondant au retour du fond de péréquation de 2014, soit un demi-million de francs. Or, celui-ci n'a pas pu être créé à temps en raison du manque de liquidités. De plus, il aurait également influencé négativement le bilan comptable.

2) Il aurait également été envisageable d'adapter en cours de route les acomptes de péréquation à la hausse, à la manière de ce que l'on fait pour les impôts. Cette adaptation n'a cependant pas été autorisée par l'Etat, plusieurs communes se trouvant dans la même situation que la nôtre alors que d'autres continuaient simultanément d'engager ces dépenses thématiques, ce qui compliquait en cours de route le calcul des contributions et des redistributions individuelles des communes.

3) L'excédent de charge aurait pu être dilué sur plusieurs exercices, mais la Municipalité a fait le choix de solder une bonne fois pour toute cette facture dans le cadre de cet exercice.

A ce tableau, s'ajoute le fait que le décompte de la facture sociale aurait pu être plus précis.

Pour résumer, les principales différences entre ce qui a été budgété et les comptes totalisent un montant net de Fr. 476'000.- par l'effet de la dissolution d'un fond de réserve de Fr. 300'000.- créé en 2003 pour l'assainissement du village, et qui n'avait pas été utilisé jusqu'ici.

La part des charges de fonctionnement qui dépendent de la commune a cependant été réduite de Fr. 585'000.- par rapport à ce qu'elles étaient dans le compte 2015 en exigeant des membres de la Municipalité qu'ils soient stricts dans leurs dicastères respectifs.

Ce résultat doit donner à réfléchir notamment quant à la nécessité d'un suivi constant et non plus seulement ponctuel des comptes. La même rigueur est souhaitable et attendue lors de l'établissement du budget.

La Municipalité a entendu l'étonnement voire le mécontentement de certains membres de la COGEST dans ce domaine. Sans cette anticipation et cette rigueur, les comptes communaux deviennent comme un bateau ivre. Ce budget constitue une sévère mise en garde.

Réflexion faite, au moment de renoncer aux dépenses thématiques en début d'année 2015, l'Autorité municipale en place aurait dû évaluer au préalable les effets de cette décision sur l'établissement des budgets 2016 et suivants. Plus tôt encore, il aurait certainement fallu développer des stratégies infrastructurelles mieux adaptées aux ressources à disposition et privilégier une approche plus prudente et plus mesurée en matière de dépenses thématiques.

L'outil « dépenses thématiques » qui a été vivement encouragé par l'ancienne commission des finances, aurait dû être utilisé à meilleur escient.

L'analyse financière de M. Pierre Busset confirme que les finances communales se ressentent négativement de ces comptes, mais pas dans une ampleur dramatique, car le niveau d'endettement reste bon au terme de cet exercice. Le rapport de M. Busset ainsi que celui de la fiduciaire seront transmis à la COGEST pour prise de connaissance.

Certains conseillers communaux s'interrogent sur la fiabilité du budget 2017 qui a été voté l'an dernier. Le Canton, questionné par la Municipalité à ce sujet, est cependant

dans l'impossibilité de calculer les charges péréquatives jusqu'à mi-mai puisqu'il n'a pas pu entrer tous les chiffres et parce qu'il ne connaît pas encore le montant de la facture sociale.

Néanmoins, la Municipalité est consciente qu'elle doit se montrer encore plus précise et encore plus critique dans son analyse des enjeux financiers, ce qui exige un travail administratif encore plus actif. La bourse, selon la volonté exprimée en Municipalité, doit intensifier ses recours aux services spécialisés, rechercher spontanément de l'information auprès des responsables du secteur des finances cantonales et échanger plus régulièrement des expériences avec d'autres boursiers communaux, ce qui contribuerait une précieuse source de conseils et d'informations. Enfin, une réorganisation en profondeur de l'administration communale sera entreprise dans ce sens, c'est-à-dire dans le sens d'une professionnalisation accrue de la bourse.

Le budget est passé en discussion :

1. Administration générale La discussion n'est pas demandée

2. Finances

Mme Suzanne WAGNER, au point 21.3187 : même si les chiffres sont proches, qu'est-ce qui fait que le budget est si différent ?

M. Christian RICHARD répond que lors de l'établissement du budget, il faut respecter les dossiers de particuliers qui ont été traités durant l'année. La commission peut avoir accès aux noms. Il s'agit de dossiers qui ont été annulés, car ces gens n'ont pas pu payer ou autre. Il faudra peut-être prévoir dorénavant un peu plus.

Mme Suzanne WAGNER, au point 22.3522 : le système péréquatif est compliqué, mais qu'est-ce qui fait qu'il n'y avait pas de charge en 2015 et qu'à présent celle-ci est doublée ?

M. Christian RICHARD répond que dans le cadre du budget, il a toujours été marqué les chiffres avec un fond d'alimentation de retour péréquation en fonction de deux années précédentes, par souci de transparence. Pendant ces années-là, par ex. en 2015, il n'a été mis que la différence. Quand on doit de l'argent au Canton, nous n'alimentons pas le fond de péréquation. Cette année, nous n'avons pas rien reçu, il a donc été mis au budget mais pas dans les comptes.

M. François LUTHI, au point 23.33031, pourquoi ne trouve-t-on pas ce montant ailleurs dans les comptes ?

M. Christian RICHARD explique que ce montant doit se retrouver dans les terrains. Ces comptes vont disparaître l'année prochaine puisqu'ils seront ventilés dans les dicastères qui seront dorénavant autofinancés. La législation oblige à présent que chaque dicastère s'autofinance.

3. Domaines et bâtiments

Mme Claire GLAUSER au point 32.4355, comment explique-t-on la différence entre ce qui a été budgétisé et l'effectif.

M. Christian RICHARD informe qu'en cours d'année, la Municipalité a décidé d'arrêter la vente de stère de bois puisque le hangar à bois a été condamné. Il a été décidé de donner ce travail au groupement forestier des Agites.

Mme Tania ALLENBACH, au point 33.3012, salaires personnel caves, entre les comptes 2015 et 2016, il y a une augmentation de plus de Fr. 10'000.-, à quoi cela est-il dû ?

M. Alain BASSANG répond que cela est dû à la nouvelle organisation des vendanges. Avant, le personnel de la voirie travaillait pour les vendanges et ces heures n'étaient pas valorisées, c'est-à-dire qu'elles n'apparaissaient pas dans les comptes. Il a été décidé d'engager des personnes extérieures, ce qui fait que les comptes sont en augmentation. Si ces heures devaient être dans le compte de la voirie, celui-ci aurait vu une augmentation bien plus importante.

4. travaux

Mme Suzanne WAGNER, au point 42.4809 prélèvement sur fonds de réserve, peut-on savoir de quel fonds de réserve il s'agit ?

M. Christian RICHARD répond qu'il s'agit d'un fond de réserve « Châble rouge », terrain qui avait été acheté à droite, en face de la Roseraie. Lors des bons résultats, un petit fond de réserve avait été créé pour payer une partie des frais d'étude qui avaient été engagés.

M. Stéphane VERDON, au point 46.3156 et 57, step, pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes 2015 ?

M. Christian RICHARD : ce compte comprend les Fr. 9.-/habitant que la commune prend à charge, pour les micros polluants et qui devraient être refacturés aux propriétaires. Effectivement pour le prochain budget, il faudra aussi en tenir compte. Ensuite dans les grosses factures, il y a eu quelques problèmes avec une vanne qu'il a fallu changer. Le détail de ce compte est à disposition.

M. Jean-Louis CROT remarque, sur ces mêmes comptes une augmentation des charges. Dans le Vuarnéran, il a été fait mention que depuis l'introduction de la taxe poubelle on retrouvait de tous dans les égouts, on imagine que cela a aussi une influence sur ces frais d'exploitation.

M. Edouard CHOLLET affirme que le grand problème réside effectivement dans ces lingettes prétendument hydrosolubles, alors qu'elles font bouchon et s'enroulent autour des vannes, entraînant régulièrement des frais de remise en état.

5. Instruction publique et culte

La discussion n'est pas demandée

6. Police

M. Stéphane VERDON, au point 60.3116, imagine que dans ce montant, il y a l'achat du radar ?

M. Michel WEIBEL répond par l'affirmative et rajoute qu'il y a la mise en place de la zone 30

7. Sécurité sociale

Mme Suzanne WAGNER, au point 72.35151, demande une explication quant à la diminution des charges.

Mme Marie-Hélène FRUTSCHI : pour l'ARASAPE, au niveau des assurances sociales, on est arrivé à faire un bénéfice grâce à l'immeuble et à une gestion très serrée. Ce bénéfice a été rendu aux communes. Au niveau de la FAGE, au budget, on avait un peu surestimé l'utilisation de l'accueil de jour et il y a eu diminution des frais.

8. Services industriels

Mme Yschelle BERNASCONI, au point 82.3143, pourquoi une telle différence entre ce qui a été budgétisé et les charges réelles ?

M. Michel WEIBEL répond que d'une part, un montant de Fr. 32'000.- a été utilisé pour le remplacement d'ampoules au mercure, et le solde pour la mise en place de l'éclairage du rond-point.

9. BILAN

M. Guy STALDER se pose la question sur les fonds de réserve qui se vident et selon son souvenir, le fond « abri PC » avait un montant de Fr. 500'000.-, il n'en reste plus que Fr. 5'000.-. M. Stalder trouve inquiétant de voir ces fonds de réserve diminuer ainsi.

M. Christian RICHARD : ces fonds de réserve, pour qu'ils soient valables, devraient figurer sur un compte épargne. A ce jour, ces montants de liquidités ont été utilisés pour permettre au ménage communal de tourner. On a également, par le biais de plusieurs dicastères, annulé le fond « service du feu » qui n'a plus sa raison d'être. Ce sont un peu des fonds propres qui servent un peu à équilibrer les finances. Si on a pu les créer à l'époque c'est parce qu'il y avait des bons résultats. Cette remarque est pertinente, mais ces comptes sont un avertissement, on a puisé dans ces fonds ces dernières années, mais on arrive gentiment au bout, et il faudra qu'on soit davantage précis sur la gestion du ménage communal.

M. Edouard CHOLLET ajoute qu'il n'y a aucune volonté de vider systématiquement ces comptes, ni de se séparer de biens communaux. L'objectif doit être de se serrer la ceinture. Toutefois, la situation de cette année est exceptionnelle, nécessitant une prise de mesures exceptionnelles aussi.

M. Guy STALDER, au point 92.1042, empreint de Fr. 400'000.-, de quel droit la Municipalité a pu faire un emprunt sans passer par le Conseil communal ?

M. Christian RICHARD assure que cet emprunt a été fait à l'époque en relation avec la péréquation, il a fallu emprunter pour faire des dépenses thématiques, si bien qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore pu les rembourser. M. Richard rappelle également que le préavis sur le plan d'endettement communal qui a été accepté par les membres du Conseil mentionne que, jusqu'à concurrence de 6 millions, la Municipalité est autorisée à emprunter sans devoir passer devant le législatif. La commission des finances avait autorisé la Municipalité à le faire. Si on observe la

dette/habitant à fin 2015 et fin 2016, elle n'a pas augmenté et nous sommes même en dessous du Canton.

Il n'y a plus d'intervention, le préavis est soumis à la commission de gestion pour étude et rapport à la prochaine séance.

8) Communications du bureau

M. Christian BERNASCONI rappelle les dates importantes à retenir. Il rappelle par ailleurs aux scrutateurs élus de réserver en avance les dates de votations / élections.

Les documents de formations diverses sont à disposition sur le site « porte-document » du Conseil :

<https://sites.google.com/view/conseilcommunalyvorne/accueil>.

La prochaine séance de Conseil est agendée au 28 juin.

8. Communication de la Municipalité

M. Jacques-Henri MULLER

- Sur les ponts qui enjambent l'autoroute, des plaques de joint ont disparus. Appartenant à l'OFU et connaissant leur manière de travailler qui est très longue, il a fallu faire une installation provisoire. Finalement, les travaux tourneront autour du 15 juin avec en prévision la fermeture d'environ une semaine par pont.
- Concernant le contour de Corbeyrier, la route est toute neuve. Le mur est une œuvre d'art pour la commune.
- Sur la route cantonale « Châble Rouge », une piste a été créée pour aller à la station de pompage car l'ancienne route d'accès a été fermée. Ensuite cela sera clôturé afin éviter les parcages sauvages

M. Edouard CHOLLET

- Souligne le gros travail d'organisation des marchés sur la place du Torrent. Il encourage vivement à frapper un grand coup le premier samedi, cela sera un encouragement pour les organisateurs et une jolie image pour les exposants présents.
- Quelques informations sur le sondage au sujet du Greffe communal auxquelles 12 Conseillers communaux sur 35 ont bien voulu répondre. M. Chollet donne les résultats et les diverses demandes qui en sont ressorties.
- Pour le menu des 2 prochaines séances de CC, celles-ci sont jugées intéressantes puisqu'en juin une présentation aura lieu sur un important projet de renaturation du grand canal, et le règlement de police sera également déposé. A la rentrée 2017, la Municipalité devrait être en mesure de parler stationnement.

9. Divers et propositions individuelles

- Mme Tania ALLENBACH, en cherchant des informations sur le site internet de la commune, est tombée sur le concept énergétique qui avait été fait en 2014/2015 et se demande ce qu'il en est. Un rapport annuel avait été fait à la fin de la

dernière législature ainsi qu'une mise en veille informatique pour sensibiliser la population à la dépense énergétique. Ce rapport avait été complet, mais se demande s'il y avait eu un suivi par la boîte avec laquelle la commune a travaillé ?

M. Michel WEIBEL : la commune a fait le maximum en changeant les dernières ampoules pour économiser au mieux l'énergie, cela se voit dans les comptes, il y a moins d'achat de courant. Pour le reste, on essaie de rester à notre niveau avec les moyens que l'on a. C'est difficile d'aller de l'avant.

M. Edouard CHOLLET ajoute que le bureau avec lequel la commune a travaillé a cessé sa collaboration, sans suivi. Il est vrai qu'il y a des aspects intéressants comme à la Couronne, le dédoublement des fenêtres, ou à la Grappe. On est limité par nos moyens, mais ce dossier suscite toujours un vif intérêt. Peut-être serait-il bon et opportun de procéder à une actualisation et de fixer des priorités dans ce domaine.

Mme Tania ALLENBACH trouve dommage de ne pas suivre ce dossier, d'autant plus que de l'argent a été engagé dans ce concept énergétique. Comprend bien qu'il n'y a pas de liquidité à engager actuellement mais en ce qui concerne la communication, pourquoi ne pas se servir du Vuarnéran et du site internet pour informer la population sur les possibilités de mise en place de panneaux solaires par exemple.

M. Edouard CHOLLET prend note de la chose pour le sommaire du prochain vuarnéran. Il est vrai que la commune reçoit 1 à 2 demandes par mois de pose de panneaux photovoltaïques. Il serait peut-être bien, avec Mme Derégis, de se doter d'un petit règlement interne pour le traitement de ces demandes.

M. Michel WEIBEL rappelle que pour les vélos électriques, la subvention est toujours d'actualité.

- M. Jean-Daniel MARET : comment peut-on accéder au porte-document du Conseil communal ?

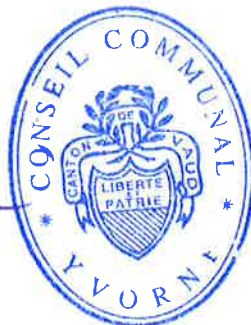
M. Christian BERNASCONI, dans chaque mail envoyé par l'un des membres du bureau, se trouve le lien. Il est aussi possible de l'enregistrer dans les favoris.

Il n'y a plus de question, M. BERNASCONI, au nom du Conseil communal félicite M. Edouard CHOLLET pour la naissance de son petit garçon Isaac.

Il est 21h05 il n'y a plus de d'intervention, M. Le Président clôt la séance avec remerciement à chacun.

Le Président :

Christian Bernasconi



La Secrétaire :

Véronique Deladoey